

Procès-verbal de la séance du 29 avril 2024

Présents : MM, GUILLEMOT, GUAIS, BONNAYZE, BOULARAND, HANNOY, CHIÈZE, CAÏS, QUINAUX, CAMPOS,
Mmes MICHEAU-HÉRAUD, REY, PERRIN-RAUSCHER, MOUFFLET, DUPHIL, CARLET, MOULY, ARNAL.

Absents : M. CHIRON a donné procuration à Mme MOUFFLET
M. DARON a donné procuration à M. GUAIS
M. MONGET a donné procuration à Mme MICHEAU-HÉRAUD
M. PERRET et Mme de STOPPELEIRE.

Secrétaire de séance : M. CAMPOS

Date de la convocation : 22 avril 2024

M. le Maire rappelle que le compte-rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2024 a été adressé aux conseillers pour avis. Il le soumet au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I. APPEL D'OFFRES VOIRIE GUY TRUPIN : Choix des entreprises

M. le Maire rappelle que la commune a obtenu un permis pour l'aménagement de l'avenue Guy Trupin et le parvis de la salle polyvalente.

A cette fin, un appel d'offres a été lancé le 19 décembre 2023 avec remise des plis au 02 février 2024.

L'opération comporte 2 lots : Lot 1 / VRD dont la maîtrise d'œuvre est assurée par ADDEXIA, représentée par M. MORNET et Lot 2 / Plantations – Mobilier urbain dont la maîtrise d'œuvre est assurée par A fleur de terres, représentée par Mme BIGNOLLES.

Le montant total a été estimé à 988 774,26 € TTC (790 399,44 € + 198 374,82 €).

6 offres ont été reçues pour le lot 1 et 7 pour le lot 2.

Une négociation a été lancée pour chaque lot avec les 3 entreprises les mieux notées au regard des critères suivants : 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique.

La remise des plis était fixée au 29 mars 2024.

M. le Maire rappelle que cette opération sera réalisée en 3 phases, une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles, conformément à l'autorisation de programme votée précédemment, prévoyant une répartition des dépenses sur les exercices 2024, 2025 et 2026.

Au regard des nouvelles offres après négociation, il est proposé au Conseil de choisir les entreprises EUROVIA pour le lot 1 (653 977,44 €) et BRETTEES pour le lot 2 (137 948,10 €).

Le montant total de l'opération, frais de Maîtrise d'œuvre inclus, s'élève donc à 919 217,40 € TTC, réparti de la façon suivante en crédits de paiements :

- 455 470,60 € en 2024
- 253 434,97 € en 2025
- 210 311,83 € en 2026

Mme MICHEAU-HÉRAUD indique qu'un dossier sera défendu prochainement au Pôle d'Equilibre Territorial afin d'obtenir des fonds européens au titre de la transition écologique (pour l'éclairage public).

Une autre demande de soutien financier sera également prochainement adressée au Département de la Gironde - Mission Paysage, ainsi qu'auprès de l'Agence de l'eau.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°026.2024

Considérant le projet de travaux de requalification et d'aménagement paysager à réaliser sur la VC7 dite Avenue Guy Trupin et le parvis du fronton de la salle polyvalente,

Considérant que l'opération est définie en 2 lots : Lot 1 VRD et lot 2 PLANTATIONS-MOBILIER URBAIN,

Considérant que l'appel d'offres suivant la procédure adaptée a été lancé le 19.12.2023,

Considérant que 6 entreprises ont répondu pour le lot 1 et 7 entreprises ont répondu pour le lot 2,

Considérant la phase de négociation, avec certaines entreprises,

Considérant les diverses réunions entre la MOA (maîtrise d'ouvrage) et la MOE (maîtrise d'œuvre) pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres avant et après négociation,

Vu le rapport d'analyse des offres avec comme critères définis :

1. le prix des prestations pour une valeur de 60% de la note
2. et l'analyse détaillée des mémoires techniques pour une valeur de 40% de la note

Le Conseil Municipal, après discussion, **décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **par 20 voix « POUR »**, de choisir pour réaliser ces travaux :

- **Pour le lot 1 l'entreprise EUROVIA** située à MERIGNAC 33706,
 - pour un montant TTC de **653 977.44 € TTC**
- **Pour le lot 2 l'entreprise BRETTESS** située à MERIGNAC 33701,
 - pour un montant TTC de **137 948.10 € TTC**
- **Autorise**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

II. APPEL D'OFFRES ESPACE CULTUREL : Choix des entreprises

M. le Maire rappelle que le marché lancé pour la construction d'un espace culturel, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet MOG Architecture, représenté par Mme Cécile MOGA, est réparti en 18 lots, comme suit :

Lot 1 : VRD espaces verts

Lot 2 : Démolition/Gros œuvre

Lot 3.1 : Charpente Métallique

Lot 3.2 : Charpente Met. Hall

Lot 4 : Couverture Bardage

Lot 5 : Menuiseries extérieures

Lot 6 : Serrurerie

Lot 7 : Plâtrerie

Lot 8 : Menuiserie intérieure

Lot 18 : Menuiseries scéniques

Lot 9 : Equipement office

Lot 10 : CFO/CFA Désenfumage

Lot 11 : Plomberie

Lot 12 : Revêtement des sols

Lot 13 : Peinture

Lot 14 : Signalétique

Lot 15 : Serrurerie

Lot 16 : Réseaux scéniques

Lot 17 : Tribunes télescopiques

L'ensemble de l'opération est estimé à 2 466 498,22 € H.T. soit 2 959 797,87 € TTC.

La réalisation des travaux est prévue sur une période de 18 mois.

M. le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé le 17 novembre 2023 avec remise des plis au 14 décembre 2023.

70 enveloppes ont été reçues.

Les critères de choix des candidats des lots 1 à 14 étaient de 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique. Pour les lots 15 à 18, les critères étaient de 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique.

A l'issue de l'ouverture des plis, une négociation a été entamée avec les 3 entreprises les mieux notées, pour chacun des lots. La remise des nouvelles offres était fixée au 04 mars 2024.

Le montant total après négociation est estimé à 2 540 714,15 €.

Il a été décidé de différer les lots 14 – signalétique et 17 – tribunes télescopiques.

M. le Maire présente le détail des offres après négociation. Il précise que des prestations supplémentaires (PSE) ont été ajoutées, notamment pour la voilerie et la console audio.

LOT 1 VRD/Espaces verts	ATLANTIC ROUTE	203 804,11
LOT 2 Démolition/Gros Œuvre	COBALTO	840 000,00
LOT 3,1 Charpente Métallique	DL OCEAN	170 715,30
LOT 3.2 Charpente Mét Hall	DL OCEAN	30 800,06
LOT 4 Couverture Bardage	COBAREC	305 714,60
LOT 5 Menuiserie Extérieures	GF3M	82 777,20
LOT 6 Serrurerie	GF3M	60 000,00
LOT 7 Plâtrerie	MAINVIELLE	345 520,81
LOT 8 Menuiserie intérieure	ATELIERS BOIS SO	142 800,00
LOT 9 Equipement office	-	1 800,00
LOT 10 CFO/CFA Désenfumage	BOSCHET	193 200,00
LOT 11 Plomberie	IDEX ENERGIES	275 892,72
LOT 12 Revêtement des sols	AQUITAINE CERAMIQUE	90 763,61
LOT 13 Peinture	DARCOS	34 523,76
LOT 14 Signalétique	Différé	0,00
LOT 15 Serrurerie	SCENOTECHNIQUE	69 982,80
LOT 16 Réseaux scéniques	SYSTÈME INTEGRATION	169 362,00
LOT 17 Tribunes télescopiques	Différé	0,00
LOT 18 Menuiseries scéniques	VTI	31 200,00
	SOUS TOTAL 1	3 048 856,98

Il présente également les autres dépenses liées au projet, à savoir la maîtrise d'œuvre pour 274 796,00 €, le bureau de contrôle pour 20 460,00 € et les frais divers pour 250 000,00 €, soit un montant total de 545 256,00 €.

Le montant global de l'opération est de 3 594 112,98 € TTC. Pour rappel, l'autorisation de programme votée le 02 avril dernier est de 3 602 976,00 € TTC, soit un delta de 8 863,02 €.

M. GUAIS explique que le suivi et la coordination du chantier seront assurés par une entreprise sous-traitante spécialisée, représentée par M. MINISTRAL.

M. le Maire indique que la signature des marchés avec les entreprises pourrait avoir lieu le 22 mai prochain.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°027.2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Considérant la délibération n°18-2023 en date du 13 avril 2023 engageant la procédure adaptée pour lancer un avis public à la concurrence dans le cadre du projet de construction d'un espace culturel ;

Considérant que l'opération est définie en 19 lots : 1-2-3.1-3.2-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17 et 18 ;

Considérant que cet avis public à la concurrence, pour les lots 1 à 18 (sauf pour les lots 14 et 17 qui sont différés) suivant la procédure adaptée a été lancé le 17.11.2023 avec remise des plis le 14.12.2023 ;

Considérant les diverses réunions entre la MOA (maîtrise d'ouvrage) et la MOE (maîtrise d'œuvre) pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres faisant apparaître :

- Qu'une négociation était nécessaire auprès de certaines entreprises, avec remise des nouvelles offres le 04.03.2024,
- Qu'il était nécessaire de relancer le lot 3.2 par un nouvel avis public à la concurrence,
- Qu'en conséquence un nouvel avis public à la concurrence, pour le lot 3.2 suivant la procédure adaptée a été lancé le 16.02.2024 avec remise des offres le 04.03.2024, incluant également le lot 17 ;
- Que le lot 9 n'a fait l'objet d'aucune remise de plis ;
- Que le lot 14 reste différé.

Vu le rapport d'analyse des offres, avant et après négociation, avec comme critères définis :

1. du lot 1 à 13 : 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique
2. du lot 15 à 18 : 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique

Le Conseil Municipal, après discussion, **décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **par 20 voix « POUR »**, d'attribuer les lots définis ci-après aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	LIEU	TOTAL € TTC
LOT 1 VRD/Espaces verts	ATLANTIC ROUTE	33560 CARBON BLANC	203 804,11
LOT 2 Démolition/Gros Œuvre	COBALTO	33140 VILLENAVE D'ORNON	840 000,00
LOT 3.1 Charpente Métallique	DL OCEAN	33610 CANEJEAN	170 715,30
LOT 3.2 Charpente Métallique Hall	DL OCEAN	33610 CANEJEAN	30 800,06
LOT 4 Couverture Bardage	COBAREC	33700 MERIGNAC	305 714,60
LOT 5 Menuiserie Extérieures	GF3M	33490 CAUDROT	82 777,20
LOT 6 Serrurerie	GF3M	33490 CAUDROT	60 000,00
LOT 7 Plâtrerie	MAINVIELLE	47160 PUCH D'AGENAIS	345 520,81
LOT 8 Menuiserie intérieure	ATELIERS BOIS SO	33270 FLOIRAC	142 800,00
LOT 9 Equipement office	Déclaré infructueux		0,00
LOT 10 CFO/CFA Désenfumage	BOSCHET	47180 SAINTE BAZEILLE	193 200,00
LOT 11 Plomberie	IDEX ENERGIES	33270 FLOIRAC	275 892,72
LOT 12 Revêtement des sols	AQUITAINE CERAMIQUE	33700 MERIGNAC	90 763,61
LOT 13 Peinture	DARCOS	33210 LANGON	34 523,76
LOT 14 Signalétique	Différé		0,00
LOT 15 Serrurerie	SCENOTECHNIQUE	93100 MONTREUIL	69 982,80
LOT 16 Réseaux scéniques	SYSTÈME INTEGRATION	26130 ST PAUL TROIS CHÂTEAUX	169 362,00
LOT 17 Tribunes télescopiques	Déclaré Sans suite		0,00
LOT 18 Menuiseries scéniques	VTI	79300 SAINT AUBIN DU PLAIN	31 200,00
TOTAL en €			3 047 056,98

- **Autorise**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises énumérées ci-dessus ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

III. DOMAINE LAGRANGE : Extension du réseau électrique, remboursement par le propriétaire

M. le Maire rappelle qu'un permis d'aménager a été délivré à la société MDB Associés pour la réalisation d'une opération d'aménagement à Garnouilleau comportant une résidence séniors, un immeuble collectif et 11 lots à bâtir : le Domaine de Lagrange.

Afin de raccorder le projet au réseau d'électricité, une extension du réseau existant a été réalisée par les services d'ENEDIS. La facture des travaux pour un montant de 4 156,14 € a été adressée à la mairie.

Comme convenu dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme, une demande de remboursement sera adressée au pétitionnaire.

Afin de pouvoir enregistrer cette recette, il est nécessaire de délibérer.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°028.2024

Considérant les permis d'aménager n°33085 21X0003 et n°33085 21X0003M1, déposés au nom de la Société MDB Associés et accordés respectivement le 13 octobre 2021 et le 21 mars 2022 et n'ayant pas eu d'opposition, lesquelles impliquent une extension d'électricité sur la route des Cités ;

Considérant que l'implantation de futures constructions dans ce secteur de Garnouilleau justifie des travaux **d'établissement ou d'adaptation des réseaux d'extension basse tension**, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante ;

Considérant que cet équipement public dont le montant de ces travaux s'élève à 4 156.14 € TTC est engagé par la Commune de Camblanes et Meynac ;

Considérant l'accord de la Société MDB Associés de prendre ces frais à sa charge ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité par **20 voix « POUR »** :

- **de régler** l'intégralité de ces travaux à ENEDIS, à savoir **4 156.14 € TTC**, montant déjà inscrit au budget 2024 ;
- **de demander et d'accepter** le remboursement de cette somme aux propriétaires concernées, à savoir : EURL MDB Associés pour la somme de 4 156.14 € TTC ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

IV. COMMUNAUTE DE COMMUNES : Conventions de remboursement SDIS et Gironde Numérique

M. le Maire expose à l'assemblée que la convention entre la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers et la Commune de Camblanes et Meynac, pour la refacturation à cette dernière de la contribution du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) concernant la vérification des poteaux d'incendie sur la Commune de Camblanes et Meynac, celles-ci prévoient :

- Pour le SDIS : les opérations de contrôle des poteaux d'incendie publics et la gestion des points d'eau privés, pour un montant de 1 258,00 €.
- Pour Gironde Numérique : l'accès aux services numériques pour un montant de 3 203,00 €.

Il précise que ces dépenses, soit 4 461,00 €, sont inscrites au budget 2024 à l'article 657351.

Les délibérations suivantes sont adoptées.

SDIS / Délibération n°029.2024

Considérant la convention entre la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers et la Commune de Camblanes et Meynac, pour la refacturation à cette dernière de la contribution du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) concernant la vérification des poteaux d'incendie sur la Commune de Camblanes et Meynac ;

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et les débats qui en ont suivis ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés soit **par 20 voix POUR**),
* **décide** d'accepter les termes de ladite convention,
* **autorise** M. le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

GIRONDE NUMERIQUE / Délibération n°029.2024

Considérant la convention entre la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers et la Commune de Camblanes et Meynac, pour la refacturation à cette dernière de la contribution de GIRONDE NUMERIQUE concernant l'accès aux services numériques proposés ;

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et les débats qui en ont suivis ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés soit **par 20 voix POUR**),
* **décide** d'accepter les termes de ladite convention,
* **autorise** M. le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

➤ QUESTIONS DIVERSES

✦ Carte locale

Mme MICHEAU-HÉRAUD informe le Conseil de l'existence de la « Carte locale ». Il s'agit d'une carte permettant d'obtenir des réductions et/ou des avantages auprès de nombreux prestataires touristiques du territoire (30 référencés actuellement). Jusqu'à présent, elle était délivrée par l'Office du Tourisme de l'Entre-deux-Mers. Dorénavant, ces cartes seront disponibles en mairie. Elles sont nominatives et comportent un QR code.

Une communication sera faite auprès des administrés pour les informer.

Un fichier des cartes délivrées sera tenu à jour en mairie et transmis 1 fois par an à l'Office du Tourisme.

Une première communication sera faite lors de la Fête du Vin - les Camblanades, en présence des représentants de l'Office du Tourisme.

✦ Energies

M. BOULARAND présente le suivi des consommations d'énergies (électricité, eau et gaz) des bâtiments communaux pour le 1^{er} trimestre 2024.

Bâtiments	ELECTRICITE		DJU 2023: 714,4 DJU 2024: 636,5						
	2023 Janv à Mars	2024 Janv à Mars	2024/2023						
	kWh	kWh	kWh	%					
ECOLE MATERNELLE	40 843	29 027	-11 816	-28,93%	CHAPELLE DE MEYNAC	285	228	-57	-20,09%
GROUPE SCOLAIRE	24 321	22 286	-2 035	-8,37%	MAIRIE	3 598	3 195	-403	-11,20%
ECLAIRAGE PUBLIC	32 842	31 427	-1 415	-4,31%	FOYER RURAL	588	404	-185	-31,38%
ECOLE DE MUSIQUE	918	1 134	216	23,56%	EGLISE STE EULALIE	1 132	1 053	-80	-7,02%
ATELIERS MUNICIPAUX	4 517	3 949	-569	-12,59%	MODELISME	2 421	1 398	-1 023	-42,25%
MAISON DES ASSOCIATIONS	526	972	446	84,71%	PETANQUE	2 227	2 455	227	10,21%
					RD POIND CASCADE	1 152	807	-345	-29,94%
						115 371	98 334	-17 037	-14,77%

Bâtiments	GAZ NATUREL		DJU 2023: 714,4 DJU 2024: 636,5			
	2023 Janv à Mars	2024 Janv à Mars	2024/2023			
	kWh	kWh	kWh	%		
MAIRIE ECOLE	49 082	43 621	-5 461	-11,13%		
SALLE POLYVALENTE	21 005	21 134	129	0,61%		
MAISON DES ASSOCIATIONS	10 662	12 718	2 056	19,28%		
ECOLE DE MUSIQUE	12 298	10 255	-2 043	-16,61%		
CANTINE	30 128	31 076	948	3,15%		
FOYER RURAL	14 851	10 767	-4 084	-27,50%		
EGLISE	1 515	2 462	947	62,51%		
	258 086	233 197	-24 889	-9,64%		

Bâtiments	EAU			
	2023	2024	2024/2023	
	Janv à Mars	Janv à Mars	m3	%
RD POINTS PINS FRANCS	0,00	0,00	0,00	0,00%
TENNIS	5,35	12,65	7,30	136,45%
RD POINT LA LANDE	0,00	0,00	0,00	0,00%
CITY STADE ESPACE GUERLANCE	1,09	1,36	0,27	24,77%
PETANQUE	14,91	13,19	-1,72	-11,54%
CIMETIERE RTE DE MORILLON	0,20	0,28	0,08	40,00%
MAISON DES ASSOCIATIONS	20,75	31,25	10,50	50,60%

Bâtiments	EAU			
	2023	2024	2024/2023	
	Janv à Mars	Janv à Mars	m3	%
EGLISE STE EULALIE	0,76	0,54	-0,22	-28,95%
SALLE POLYVALENTE	17,91	19,59	1,68	9,38%
ECOLE MATERNELLE (et APS)	108,94	98,43	-10,51	-9,65%
ECOLE DE MUSIQUE	11,87	4,06	-7,81	-65,80%
RD POINT CASCADE	6,54	46,22	39,68	606,73%
MODELISME	0,48	0,76	0,28	58,33%
	410	479	69,18	16,89%

ATELIERS MUNICIPAUX	0,00	0,00	0,00	0,00%
CIMETIRE WC-JEAN BORIES	8,38	8,85	0,47	5,61%
PARKING MAIRIE-MARCHE	0,08	0,00	-0,08	-100,00%
MAIRIE-CANTINE-BIBLIOLUDO	112,25	150,38	38,13	33,97%
FOYER MUNICIPAL	2,81	1,23	-1,58	-56,23%
ECOLE ELEMENTAIRE	97,36	90,07	-7,29	-7,49%

Il est constaté des effets bénéfiques liés aux actions mises en œuvre et notamment des travaux d'amélioration énergétique, la surveillance régulière des compteurs ainsi que la sensibilisation des utilisateurs, mais il est souligné également des points de vigilance et des pistes d'amélioration à apporter.

La consommation électrique a diminué de 15 % et la consommation en gaz naturel de 10 %. Concernant l'eau potable, une fuite dans le chemin des Ecoliers serait à l'origine d'une consommation importante. Cette fuite n'est a priori pas détectable facilement et des travaux conséquents sont à prévoir.

M. BOULARAND explique que ce suivi régulier permet de ne pas avoir de mauvaises surprises et de répondre aux objectifs de maîtrise de la consommation énergétique fixés tant par la commission Environnement que par la commission des Finances.

Une discussion s'engage concernant la cascade du rond-point des Premières Côtes. **M. le Maire** propose à la commission environnement de travailler sur cette question.

M. le Maire félicite et remercie M. BOULARAND pour tout le travail réalisé et le suivi rapproché.

✦ Remerciements

M. le Maire remercie l'ensemble des élus d'avoir validé précédemment le choix des entreprises notamment pour l'espace culturel. Ce projet structurant pour la commune est réfléchi depuis des années et il se dit satisfait qu'il puisse enfin aboutir. C'est une étape importante et significative de la vie de la commune.

Le démarrage des travaux est prévu pour le début du mois de juin.

Une réunion publique aura lieu le 22 mai prochain à la salle polyvalente à 18h00 avec les riverains, les représentants d'associations, les enseignants et les commerçants. Les deux chantiers (espace culturel et avenue Guy Trupin) seront présentés.

Un rendez-vous préparatoire sera également programmé avec l'association Artemuse concernant le déroulement des cours et activités artistiques pendant la durée du chantier.

✦ Aire de broyage

Mme MICHEAU-HÉRAUD informe le conseil que l'aire de broyage située à Meynac est ouverte. Une plaquette d'information est tenue à la disposition des usagers en mairie.

Une matinée portes ouvertes sera organisée ainsi que l'inauguration en présence du Président du SEMOCTOM le 8 juin prochain.

M. GUAIS remercie toute l'équipe du service technique pour le travail réalisé.

✦ Manifestations

Mme DUPHIL rappelle aux élus que la fête du vin aura lieu le 25 mai prochain. Elle demande aux personnes qui seront présentes de bien vouloir se rendre disponibles pour aider à la mise en place et au rangement du matériel, à la tenue la caisse, à la distribution des pass, etc...

Elle précise qu'il lui a été difficile cette année de recruter des viticulteurs.

De nouveaux stands seront proposés avec des produits locaux (foie gras, miel, ...). Il y aura en principe 26 stands.

Mme REY précise que la fête se déroulera à l'intérieur de la salle polyvalente, selon la même configuration que la fête de Noël, à savoir une moitié de salle pour les stands et l'autre partie pour la restauration.

Des dépliants seront préparés en fin de semaine et devront être distribués en suivant.

Mme REY indique que la fête de Meynac aura lieu le 29 juin prochain à la Chapelle. Elle était prévue initialement le 22 juin mais Mme YOUNG, Présidente de l'association, ne pouvait être présente car retenue par la manifestation organisée à LA BREDE pour les 200 ans des Rosières.

Elle ajoute que l'assemblée générale se tiendra le samedi 4 mai 2024 à 9h30 à la salle Jean Boris.

Mme REY informe le conseil que la fête d'Artemuse se déroulera dans la salle polyvalente le dimanche 16 juin 2024 à partir de 16h00.

✦ Sport

Mme REY indique que le tournoi annuel de football aura lieu de week-end du 8 mai. Le nouveau Président, M. EMILE, sera reçu le 30 avril à 17h30 à la mairie pour convenir des modalités d'organisation.

M. CAÏS informe l'assemblée que la fête du club de tennis se déroulera le samedi 15 juin prochain. Des tournois seront organisés et un repas clôturera la journée.

Il demande quand débiteront les travaux pour le complexe de padel. **M. le Maire** répond que le permis a été délivré et affiché sur site et que les travaux démarreront certainement au début de l'été.

✦ **CCAS**

Mme MOUFFLET indique qu'un courrier a été reçu par le CCAS confirmant la subvention de 6 000€ allouée par le Département de la Gironde pour l'épicerie solidaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

LE MAIRE
M. Jean-Philippe GUILLEMOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE
M. Pierre-Edouard CAMPOS

(Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des collectivités territoriales (articles L4132-12, L4141-1 et R4141-2) relatives à la publication des actes administratifs, applicables depuis le 1^{er} juillet 2022, seuls M. le Maire et le secrétaire de séance apposeront leurs signatures sur le PV. Les conseillers ne signeront plus de feuille d'émargement.)